

08/05/2025

Date de la convocation :

29/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2025_24	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	8

L'an deux mille vingt-cinq et le huit mai à 10h00,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal – CAMOIN Yves – GAYMARD Marie-José – GRANDAZZI Sandrine –
LAUGIER Lucette et TROIN François

Absents excusés : M. BIGHETTI de FLOGNY Charles
Mme LUCAS Aurore a donné procuration à Mme GRANDAZZI Sandrine

Secrétaire de séance : BAIN Chantal

Objet : Valorisation des Ruines Vieux Village
Demande d'Aide au Conseil Départemental du Var

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite au débroussaillage du vieux village, à
la prise de contact avec la société E-mages, qui a réalisé une maquette 3D du Fort Freinet et
suite aux différents échanges avec celle-ci.

Il propose de faire réaliser la maquette interactive du vieux village de Comps. Cette
maquette servira de support de communication afin de faire connaître la vie d'autrefois, ce sera
également un outils numérique et pédagogique accessible au plus grand nombre (aussi bien aux
locaux qu'aux touristes). Elle présentera également des visites interactives du patrimoine
Compois (chapelle Saint Didier, mauvais Pont, Vieux Pont, Bonne Fontaine, Four à chaux,
charbonnière...)

Pour cela il présente le devis de l'Entreprise E-mages, d'un montant de 17 250 € H.T.
et 20 700 € T.T.C. et de solliciter l'aide financière du Département du Var, à hauteur de 80%,
soit 13 800,00 € H.T.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, DECIDE :

**- de SOLLICITER l'aide du Conseil Départemental du Var à hauteur de 80%,
soit 13 800,00 € H.T.**

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le: 09 MAI 2025
et publication le: 09 MAI 2025

Le Maire
A. BARALE



Le Maire
A. BARALE

